

Compte rendu du Conseil Municipal du 9 Avril 2018
Commune de SERVIES-EN-VAL

L'an Deux Mil dix-huit et le neuf du mois d'avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Lydie CAVAYÉ, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Andréa BENET, Antoine CAMPILLO, Martine ESCANUELA, Marlène FABRE, Jean GAVIGNAUD, Sabrina KRENKE, Jean de LARQUIER, Sébastien ORMIERES.

Absent excusé : Mmes et M. Catherine DROUILLEAUX, Jordan MIRON.

Secrétaire de séance : Mme Marlène FABRE.

Nombre de conseillers : 11 En exercice : 11 Présents : 9 Votants : 9

Date convocation : 30 Mars 2018

Madame le Maire ouvre la séance à 18 heures 30

Le compte rendu de la séance du 22/03/2018 est approuvé à l'unanimité.

1. Vote du Compte Administratif 2017 :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants et L.2313, L.2321 et suivants,

VU la délibération en date du 14 avril 2017 approuvant le Budget Primitif 2017,

VU les conditions d'exécution du Budget 2017,

Il est précisé que des modifications ont été apportées sur l'inventaire de la commune à la demande de la Trésorerie de Carcassonne Agglo, donc les dépenses et recettes se voient augmentées de 513 666 € mais ce ne sont que des opérations d'ordres et non des opérations budgétaires.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif 2017 arrêté comme suit :

| | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
|----------|----------------|----------------|
| DEPENSES | 804 781,70 | 179 836,66 |
| RECETTES | 826 901,61 | 218 317,42 |
| RESULTAT | 22 119,91 | 38 480,76 |

Après délibération, le Compte Administratif 2017 est adopté à l'unanimité.

2. Approbation du Compte de Gestion 2017 :

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion fourni par le receveur M. Quintane concernant le Budget Principal. Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2017, et considérant que les opérations sont régulières, le Conseil Municipal approuve et vote le Compte de Gestion 2017 à l'unanimité.

3. Vote des taxes directes locales 2018 :

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter la pression fiscale et d'appliquer les taux d'imposition suivants soit :

- Taxe d'habitation = 14.38 %
- Foncier bâti = 28.73 %
- Foncier non bâti = 82.19 %

4. Vote du Budget Primitif 2018 :

Mme le Maire donne lecture du projet du Budget Primitif 2018 concernant la commune de Serviès-en-Val qui se présente comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses 307 161,43 €

Recettes 307 161,43 €

Section de fonctionnement :

Dépenses 313 947,97 €

Recettes 313 947,97 €

Le Conseil Municipal ouïe l'exposé de Mme le Maire, et après délibération décide d'approuver et de voter le Budget principal 2018 de la commune de Serviès-en-Val.

5. FPIC 2017 :

Madame le Maire rappelle aux membres présents le projet de remplacement de la chaudière à fioul du bâtiment école et foyer des Campagnes, par une chaufferie à granulés estimé à 36 250 € HT et approuvé le 19/06/2017. La mission d'accompagnement est effectuée par le SYADEN, qui se positionne sur une démarche de maîtrise de l'énergie. La maîtrise d'œuvre a été attribuée en date du 19/10/2017 au BET Laumont. Des demandes de subventions ont été faites au Département et à la Région. Elle informe que Carcassonne Agglo participe financièrement sous la forme de fonds de concours à des investissements communaux qui interviennent dans des domaines qui ne relèvent pas de ses compétences spécifiques mais qui concourent à atteindre des objectifs reconnus comme prioritaires à l'échelle de chaque commune. Elle propose de solliciter l'obtention du fonds de concours 2017 pour les travaux de chaufferie bois granules du Foyer-Ecole.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Montant des travaux HT : 36 250,00 €

Subventions sollicitées :

Département 7 841,00 €

Région 7 841,00 €

FPIC 2017 6 570,00 €

Total 22 252,00 €

Reste à la charge de la commune 13 998,00 € soit plus de 20% du montant HT de l'opération.

Accepté à l'unanimité.

6. Renouvellement CDD :

Le contrat à durée déterminée de Marc ANDRIEU arrive se termine le 30 Avril 2018, il est proposé de le renouveler pour un an. Accepté à l'unanimité.

La séance est levée à 20 h 30